



Dossier

L'huile de palme et les accords de libre-échange avec la Malaisie et l'Indonésie

Contenu:

Argumentaire en bref	1
Introduction	2
Une politique extérieure incohérente	4
Un non-sens pour la politique agricole	5
La production d'huile de palme viole les droits humains et les droits des ouvriers	6
Les plantations de palmiers à huile nuisent gravement à l'environnement	7
Huile de palme – omniprésente malgré son impact sur la santé et l'environnement	8
Fiche d'information petits agriculteurs	9
Fiche d'information RSPO	13
Interventions de parlementaires sur la question	17
Contacts	18

Août 2018

Argumentaire en bref

Selon les données de l'administration fédérale des douanes (AFD), au cours des 30 dernières années l'importation d'huile de palme a été multipliée par plus de huit, passant de 3'500 à 29'500 tonnes entre 1988 et 2017. Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'importation d'huile de palmiste et des dérivés de l'huile de palme, ni des quantités importantes d'huile de palme importées par le biais des produits transformés.

Une réduction des droits de douane sur l'huile de palme dans le cadre des accords de libre-échange avec l'Indonésie et avec la Malaisie augmenterait encore plus sa consommation. Ce serait une erreur aussi bien du point de vue de la politique extérieure et agricole que du point de vue des droits humains, de l'écologie et de la santé, comme le montrent les arguments ci-après. C'est pour cela que la coalition sur l'huile de palme s'engage pour l'exclusion de l'huile de palme des négociations en cours avec la Malaisie et l'Indonésie.

Incohérent du point de vue de la politique extérieure

La Suisse a répété plusieurs fois qu'elle voulait améliorer la cohérence de sa politique extérieure. Une importation accrue d'huile de palme serait contraire à cet objectif. Car elle entraînerait une augmentation de la culture de celle-ci, avec les conséquences sociales et écologiques que cela implique ; elle serait en contradiction avec les engagements de la Suisse dans le cadre de l'Agenda 2030 de l'ONU pour le développement durable ; et elle contredirait l'affirmation du Conseil fédéral de vouloir s'engager en faveur de modes de production et de consommation plus durables. De surcroît, une augmentation de la consommation d'huile de palme sur la base de préférences tarifaires ne serait pas compatible avec les efforts de la Suisse pour rendre sa politique extérieure en matière de droits humains plus cohérente, car l'augmentation de la production entraînerait aussi une augmentation des violations systématiques des droits du travail et des droits humains dans les plantations de palmiers à huile.

Insensé du point de vue de la politique agricole

Avec le colza HOLL, une variété qui a des propriétés de transformation semblables à l'huile de palme, l'agriculture suisse dispose d'une alternative locale à l'huile de palme. C'est aussi pour cela que la Confédération a soutenu massivement le développement de cette variété. De plus, le colza constitue un pilier de l'agriculture suisse et il est important dans la rotation des cultures. Un remplacement additionnel des huiles indigènes par de l'huile de palme produite dans des conditions non durables contredit donc entièrement les efforts de politique agricole de la Confédération pour une agriculture écologique et économiquement viable.

Droits humains et du travail sous pression

Plusieurs études ont documenté des violations graves des standards internationaux du travail dans les plantations de palmiers à huile, qui vont du travail des enfants au travail forcé, en passant par des salaires proches de l'esclavage. A cela s'ajoutent des conséquences pour la santé par l'utilisation de pesticides très toxiques, qui n'affectent pas seulement les travailleurs des plantations, mais aussi les habitants des villages environnants. Un problème supplémentaire concerne le mépris des droits des populations autochtones internationalement reconnus dans l'attribution de terres pour les plantations de palmiers à huile. Le registre foncier national indonésien a à lui seul enregistré plusieurs milliers de conflits fonciers non résolus entre les multinationales de l'huile de palme et les communautés locales.

Dégâts environnementaux énormes

Les plantations de palmiers à huile sont considérées comme la cause principale de la destruction de la forêt tropicale en Asie du sud-est. Rien qu'en Malaisie, les plantations augmentent chaque jour d'une surface équivalente à 500 terrains de football. En Malaisie et en Indonésie, qui produisent 85% de l'huile de palme dans le monde, 150'000 km² de forêt tropicale ont été détruits à ce jour. Il a ainsi été démontré que les palmiers à huile réduisent la biodiversité encore plus que toutes les autres cultures, ce qui met particulièrement en danger l'orang-outan, qui ne vit à l'état sauvage qu'à Sumatra et Bornéo. De plus, les incendies causés par la déforestation et l'assèchement des tourbières émettent d'énormes quantités de CO₂ – un milliard de tonnes en 2015 rien que pour l'Indonésie.

Problématique du point de vue de la santé

Les produits qui contiennent de l'huile de palme peuvent contenir des substances problématiques comme les esters glycidiques d'acides gras. Les concentrations les plus élevées de ce contaminant ont été trouvées dans l'huile de palme raffinée et se retrouvent aussi dans la nourriture pour bébé contenant de l'huile de palme. Elles sont potentiellement nocives pour la santé et sont considérées par les milieux scientifiques reconnus comme « probablement cancérigènes ». A cela s'ajoute le fait que l'huile de palme est riche en acides gras saturés, ce qui augmente le risque de maladies cardio-vasculaires. Avec l'augmentation de la présence d'huile de palme dans la nourriture et la consommation accrue de produits finis, ce risque pour la santé croît aussi.

Introduction

La Suisse négocie depuis 2014, dans le cadre de l'AELE, un accord de libre-échange (ALE) avec la Malaisie. Le huitième tour de négociations a eu lieu en mars 2017. Les négociations de l'ALE avec l'Indonésie ont démarré en 2011. A ce jour, 13 tours de négociation ont eu lieu, dont le dernier en novembre 2017.¹ Selon le Seco, les deux négociations sont très avancées. Mais un point de discordance majeur réside dans l'exigence de la Malaisie et de l'Indonésie de supprimer les droits de douane sur l'importation d'huile de palme. En Suisse – mais aussi dans les deux pays du sud-est asiatique – une large opposition s'est formée contre cela.

L'huile de palme est en progression rapide partout dans le monde et elle est aujourd'hui l'huile végétale la plus consommée. Sa production a presque doublé au cours des douze dernières années, atteignant environ 70 millions de tonnes.² Les importations suisses d'huile de palme ont aussi beaucoup augmenté – malgré un droit de douane de près de 100%. Au cours des 20 dernières années, les importations ont plus que triplé pour atteindre environ 30'000 tonnes,³ dont 40% proviennent de Malaisie et d'Indonésie, où les plantations continuent à s'étendre aux dépens de la forêt tropicale et des êtres humains.

Face à cela, des organisations inquiètes se sont réunies dans une large coalition⁴ pour exiger du Conseil fédéral d'exclure l'huile de palme des négociations. Plus de 20'000 personnes ont soutenu cette demande dans une pétition.⁵ Elles craignent, en cas d'une suppression ou baisse des droits de douane, une augmentation massive de l'importation d'huile de palme – au détriment de la production locale d'huile et avec une destruction accrue de la forêt tropicale et encore plus de violations des droits du travail et des droits humains. Ces craintes sont partagées par des parlementaires, comme documenté par les nombreuses interpellations (voir la liste dans ce dossier). Parmi celles-ci figurent aussi la motion Grin et les deux initiatives cantonales des cantons de Genève et de Thurgovie, actuellement traitées par le Conseil des Etats.

Dans les pages suivantes sont listés les principaux arguments – déjà résumés dans le bref argumentaire ci-avant – pour exclure l'huile de palme des deux ALE. Ils concernent les questions de politique extérieure et agricole, de droits humains, d'écologie et de santé publique.

Le Seco prétend que la production d'huile de palme aide particulièrement les petits paysans les plus pauvres, en leur permettant de sortir de la pauvreté.⁶ Mais cette affirmation ne résiste pas à un examen plus approfondi, comme le montre l'analyse détaillée présentée dans la fiche d'information sur les petits paysans, laquelle présente dix raisons pour lesquelles les petits paysans sont les grands perdants du boom de l'huile de palme en Malaisie et en Indonésie.

Dans ses réponses aux interpellations parlementaires, le Conseil fédéral a réaffirmé que la Suisse propose, dans les négociations, « des dispositions pertinentes sur le développement durable [...] qui portent aussi sur la question de l'huile de palme ». Parmi elles, celles qui visent la promotion et l'extension d'huile certifiée RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil).⁷ La fiche d'information RSPO dans ce dossier passe à la loupe ce label très controversé. Elle arrive à la conclusion que le

¹ AELE (Site internet). <http://www.efta.int/free-trade/ongoing-negotiations-talks/malaysia> et <http://www.efta.int/free-trade/ongoing-negotiations-talks/indonesia>

² USDA/FAS (2018): Oilseeds: World Markets and Trade (Table 3). <https://www.fas.usda.gov/psdonline/circulars/oilseeds.pdf>

³ EZV (2018): Swiss-Impex, requête en ligne « Huile de palme et ses fractions »: <https://www.gate.ezv.admin.ch/swissimpex/public/bereiche/waren/query.xhtml>

⁴ La coalition huile de palme se compose des organisations suivantes: Associazione consumatrici e consumatori della Svizzera italiana, Alliance Sud, Biovision, Pain pour le prochain, Bruno Manser Fonds, Fédération romande des consommateurs, PanEco, Pro Natura, Public Eye, Union suisse des paysans, Fédération suisse des producteurs de céréales, Uniterre.

⁵ Public Eye: Pas de libre-échange pour l'huile de palme malaisienne. Communiqué de presse, 19. 5. 2016.

https://www.publiceye.ch/fr/medias/communiquede-presse/pas_de_libre_echange_pour_lhuile_de_palme_malaisienne/

⁶ SRF (2018): Freihandel mit Malaysia - Streit um Palmöl verhindert ein Abkommen. <https://www.srf.ch/news/schweiz/freihandel-mit-malaysia-streit-um-palmoel-verhindert-ein-abkommen>

⁷ Cf. par exemple la réponse du Conseil fédéral à la motion Friedl (14.3867).

RSPO est très loin de garantir une production durable d'huile de palme.⁸ En raison de faiblesses de contenu et de carences institutionnelles, ses objectifs et critères sont trop peu ambitieux, les systèmes de contrôle insuffisants et le mécanisme de sanctions inefficace.

L'un des principaux arguments du Seco concernant le respect des normes sociales et environnementales est que leur violation éventuelle peut être discutée dans les comités mixtes qui supervisent la mise en œuvre de l'accord de libre-échange. Le problème est que le chapitre sur le développement durable, où sont inscrites ces normes, n'est pas soumis au mécanisme de règlement des différends Etat – Etat prévu par l'accord et ne peut donc pas entraîner de sanctions, contrairement aux autres parties de l'accord. Les Etats peuvent seulement en discuter dans lesdits comités mixtes – s'ils le veulent bien. Or ceux-ci sont composés exclusivement de représentants des administrations, sans la participation de la société civile. Certes, celle-ci peut soumettre ses doléances au Seco, mais il revient au bon vouloir de celui-ci d'en tenir compte ou pas.

Dans une étude approfondie à l'attention de la Commission de gestion du Conseil national, le contrôle parlementaire de l'administration (CPA) arrive aussi à la conclusion que les activités des comités mixtes sont peu transparentes : « il manque un rapport institutionnalisé et systématique. La fixation des thèmes et la méthode de travail des comités mixtes ne sont pas transparentes non plus. » C'est ainsi que, selon la CPA, « Les informations [...] n'indiquent pas clairement de quelle manière ni sur quelle base les comités mixtes traitent des questions de mise en œuvre relatives aux aspects écologiques et sociaux ».⁹

Finalement il faut souligner que les organisations réunies dans la coalition ne sont pas par principe contre les accords de libre-échange ou contre le commerce de l'huile de palme. L'important, à leurs yeux, est que le commerce d'un produit qui crée d'importants problèmes, tant en termes de production que de consommation, n'obtienne pas des conditions préférentielles par le biais d'un accord de libre-échange. Ceci n'aurait pas de sens et serait en contradiction avec d'autres politiques et positions de la Suisse.

⁸ Cela vaut d'autant plus pour les labels étatiques ISPO et MSPO (Indonesian et Malaysian Sustainable Palm Oil), considérés comme nettement plus faibles que le RSPO (cf. Forest Peoples Programme (2017): A Comparison of Leading Palm Oil Certification Standards; https://www.forestpeoples.org/sites/default/files/documents/Palm%20Oil%20Certification%20Standards_lowres_spreads.pdf)

⁹ CPA (2016): Évaluation concernant les effets des accords de libre-échange. Rapport du Contrôle parlementaire de l'administration à l'intention de la Commission de gestion du Conseil national. https://www.parlament.ch/centers/documents/_layouts/15/DocIdRedir.aspx?ID=DOCID-3-7624

Une politique extérieure incohérente

La Suisse ne doit pas céder aux demandes de réduction des droits de douane sur l'huile de palme dans le cadre des accords de libre-échange avec l'Indonésie et la Malaisie. Car une augmentation des importations d'huile de palme irait à l'encontre des engagements de la Suisse envers le Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 ainsi que des efforts de cohérence de sa politique extérieure.

Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030

Le Conseil fédéral reconnaît le *Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030* comme « nouveau cadre de référence universel » pour la contribution de la Suisse à la promotion du bien-être humain et du développement durable sur les plans économique et écologique au niveau national comme international.¹⁰ Selon sa *Stratégie pour le développement durable 2016-2019*, un tiers de l'impact environnemental dû à la population suisse, sur le territoire national comme à l'étranger, est à mettre au compte de l'alimentation. Par conséquent, le Conseil fédéral estime que « la production de denrées alimentaires préservant les ressources et respectueuse de l'environnement » revêt « une importance particulière » et il « s'engage en faveur de la diffusion de modes de consommation respectueux de l'environnement et préservant les ressources ».¹¹ Comme la Suisse importe près de la moitié de ses aliments, une partie considérable de l'empreinte écologique de notre système alimentaire se manifeste à l'étranger. Dans ce contexte, l'augmentation des importations d'huile de palme qu'entraînerait la réduction des droits de douane sollicitée par la Malaisie et l'Indonésie serait diamétralement opposée aux efforts de développement durable du Conseil fédéral.

Une augmentation des importations d'huile de palme s'inscrit donc en contradiction avec le nouvel article constitutionnel sur la sécurité alimentaire (art. 104a) par lequel la Confédération entend créer des conditions pour « des relations commerciales transfrontalières qui contribuent au développement durable de l'agriculture et du secteur agroalimentaire ».¹²

Une politique extérieure cohérente en matière de droits humains

La stratégie du Conseil fédéral pour le développement durable affirme également que : « Outre leur impact environnemental, les modes de production et de consommation influencent grandement les conditions de travail dans le monde, le respect des droits de l'homme et la loyauté de la concurrence, la prise en considération des intérêts des consommateurs ou la lutte contre la corruption ». Ainsi, le Conseil fédéral a formulé dans sa stratégie des lignes directrices pour la mise en œuvre d'une politique plus cohérente : « Accroître la coordination entre les domaines politiques et améliorer la cohérence : les différentes politiques sectorielles doivent être cohérentes entre elles ». Cette cohérence politique est particulièrement centrale dans le domaine de la politique extérieure en matière de droits humains, car « le profil de la Suisse dépend de la crédibilité de son engagement, qui dépend elle-même de la cohérence de sa politique », comme le constate la *Stratégie droits de l'homme du DFAE 2016 – 2019*. En toute logique, la Suisse promet de « veiller à ce que les questions relatives aux droits de l'homme soient prises en compte dans la planification et la mise en œuvre de sa politique extérieure dans son intégralité ».¹³

Pour tenir cette promesse et éviter les incohérences dans sa politique extérieure, la Suisse ne peut donc pas satisfaire aux demandes de réduction des droits de douane sur l'huile de palme dans le cadre des négociations autour des accords de libre-échange. Car l'augmentation des importations qui en résulterait ne ferait que renforcer les violations du droit du travail et des droits humains qui ont été de nombreuses fois constatés dans la production d'huile de palme.

¹⁰ DFAE (2015) : Agenda 2030 de développement durable: le Conseil fédéral arrête des mesures pour la mise en œuvre de l'agenda en Suisse Communiqué de presse du 18.12.2015. <https://www.eda.admin.ch/deza/fr/home/actualites/news.html/eda/it/meta/news/2015/12/18/60066>

¹¹ Conseil fédéral suisse (2016) : Stratégie pour le développement durable 2016-2019 Berne, pp. 16/18. https://www.are.admin.ch/dam/are/fr/dokumente/nachhaltige_entwicklung/publikationen/strategie_nachhaltigeentwicklung2016-2019.pdf.download.pdf/strategie_pour_ledeveloppementdurable2016-2019.pdf

¹² Constitution fédérale de la Confédération suisse (site internet) <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html>

¹³ DFAE (2016) : Stratégie droits de l'homme 2016 – 2019 Berne, p. 9. https://www.eda.admin.ch/dam/eda/fr/documents/publications/MenschenrechtehumanitaerePolitikundMigration/Strategie-Menschenrechte-160224_FR.pdf

Un non-sens pour la politique agricole

Le colza compte parmi les principaux oléagineux de Suisse. Il joue donc un rôle de premier plan dans l'agriculture. Près de 6500 producteurs de colza, 100 centres collecteurs et trois grandes huileries cultivent, stockent et transforment l'or jaune pour offrir des produits de grande qualité. Leurs revenus et, partant, leur existence dépendent de ces petites graines. Le colza revêt aussi de l'importance sur le plan écologique : cette culture occupe une place de choix dans l'assolement, qui, à son tour, se révèle indispensable à la préservation de la fertilité des sols et à la prévention des maladies et des ravageurs. Une suppression des droits de douane sur l'huile de palme en provenance de Malaisie ou d'Indonésie se traduirait par une forte réduction de la production d'huile de colza en Suisse.

Une culture d'importance économique pour l'agriculture et la transformation

En 2017, la Suisse payait en moyenne 1 fr. 26 le kilo d'huile de palme de Malaisie (brute ou raffinée pour l'alimentation humaine). Depuis, cette huile s'est renchérie de 1 fr. 32 le kilo.¹⁴ Ainsi, son prix de 2 fr. 58 reste plus avantageux que celui de l'huile de colza indigène, lequel s'élève à 2 fr. 64 en moyenne¹⁵. L'accord de libre-échange et la suppression totale des droits de douane qui en découlerait rendraient le prix de l'huile de colza plus avantageux.

La pression exercée sur les prix entraînerait une réduction de la production en Suisse. La culture du colza ne serait pas en mesure de concurrencer l'huile de palme bon marché. Elle serait ainsi abandonnée à plusieurs endroits jusqu'à disparaître du paysage.

Rien que dans l'agriculture, la valeur de la production du colza reculerait de 71 à quelque 26 millions de francs par an.¹⁶ Une diminution de l'or jaune serait synonyme d'une réduction du revenu de nombreuses familles paysannes, dont l'existence se retrouverait alors menacée. Les moulins à huile connaîtraient des pertes supplémentaires de valeur de production. Un taux d'utilisation trop faible de l'infrastructure mettrait en péril les quelque 520 emplois que représentent ces moulins.

Le colza comme culture essentielle pour l'assolement et la biodiversité

Le colza représente une des cultures importantes pour l'assolement, car il n'appartient pas aux mêmes familles que les céréales et les protéagineux. Un assolement diversifié se révèle nécessaire afin de préserver la fertilité des sols et de prévenir les maladies, les ravageurs et les problèmes liés aux adventices. Le colza fournit de la nourriture aux abeilles et aux insectes après la floraison des arbres fruitiers, ce qui revêt à son tour de l'importance pour les insectivores. De plus, l'éclat de la couleur des champs de colza en fleur font de ceux-ci un élément constitutif du paysage varié et caractéristique. En Suisse, la diversité de l'assolement doit répondre à des exigences légales élevées. Une réduction de la production de colza rendrait difficile aux agriculteurs de remplir ces dernières.

Une production raisonnée d'huiles végétales pour notre population

L'agriculture suisse veut produire de l'huile végétale en garantissant terroir, transparence et traçabilité au consommateur, ce qui n'est pas le cas pour l'huile de palme. La société suisse souhaite des directives strictes pour l'agriculture (assolement, utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires) et profite dès lors aussi des huiles végétales élaborées dans ces conditions. En outre, le peuple a décidé que, dans le cadre des relations commerciales internationales, la Confédération doit aussi créer les conditions nécessaires au développement durable de l'agriculture et de l'industrie alimentaire, et que les bases de la production agricole doivent être garanties.¹⁷ En cas de conclusion d'une suppression des droits de douane pour l'huile de palme, ces exigences et ces principes ne seraient de loin pas respectés, sans parler des conséquences néfastes de la production pour la population et l'environnement. Seule la préservation du savoir-faire et des installations de production permettra d'assurer également en temps de crise l'approvisionnement de la population en huiles végétales saines.

¹⁴ Administration fédérale des douanes, Swiss-Impex et tares (02.07.2018)

¹⁵ Swiss granum, Prix moyens du marché pour les oléagineux, http://www.swissgranum.ch/documents/376663/495300/2017-07-07_Preisschema_Speiseoelsektor_neu.pdf/2e727db0-bcb5-484a-ae0e-e39f8592dd42 et communication pers. swiss granum du 16.7.2018

¹⁶ Calculs de la FSPC.

¹⁷ Constitution fédérale de la Confédération suisse, art. 104a (site internet). <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html>

La production d'huile de palme viole les droits humains et les droits des travailleurs

La Malaisie n'a ratifié ni les pactes fondamentaux de l'ONU sur les droits de l'être humain, ni les conventions constitutives de l'Organisation internationale du travail (OIT) prohibant la discrimination ou autorisant la liberté de réunion. Cela va à l'encontre des exigences de la CPE-CN qui, en 2012, recommandait leur ratification ainsi que l'ajout d'un chapitre sur la durabilité comme partie intégrante d'un accord de libre-échange avec la Malaisie.¹⁸ L'exemple de l'huile de palme montre de manière exemplaire les implications de ce manquement de même que, dans le cas de l'Indonésie qui a pourtant ratifié les conventions de l'ONU correspondantes, les insuffisances au niveau de l'application.

Droits du travail

Les conditions de travail en vigueur dans les plantations de palmiers à huile sont marquées par les infractions au droit national et international du travail de même qu'aux initiatives volontaires comme la RSPO.¹⁹ Des études concernant la Malaisie et l'Indonésie font état de travail des enfants, de travail forcé et d'esclavage salarial dans les plantations d'huile de palme.²⁰ Ces cas vont à l'encontre de l'art. 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme comme des conventions de l'OIT, qui interdisent le travail forcé, la discrimination dans l'emploi et le travail des enfants. En Malaisie, les ouvriers et les ouvrières travaillant dans les plantations n'ont souvent aucun contrat de travail. De plus, l'employeur confisque généralement les papiers d'identité des travailleurs étrangers (souvent issus d'Indonésie), qui ne sont en outre fréquemment pas assurés.

On constate aussi une utilisation considérable de pesticides dans les plantations: le Paraquat, de l'entreprise suisse Syngenta, interdit en Suisse et dans l'UE, est employé à large échelle en Malaisie comme en Indonésie. Les ouvriers et les ouvrières, de même que les habitants des villages environnants qui pêchent dans les rivières et s'y baignent, en subissent les conséquences. Les utilisateurs de pesticides et d'engrais n'ont par ailleurs souvent pas d'équipement de protection ni de formation correspondante.²¹

Droits coutumiers

Dans de nombreux cas, les plantations de palmiers à huile retirent à la population locale sa base vitale et ses droits aux terres.²² Les raisons sont à rechercher au niveau des législations nationales et/ou de l'absence d'application de celles-ci. Ainsi, le droit malaisien ne reconnaît qu'insuffisamment les droits des autochtones et considère les zones habitées par ces populations comme terres étatiques. Aux termes de la législation malaisienne, les autochtones qui revendiquent des droits territoriaux doivent pouvoir prouver qu'ils l'occupaient déjà avant 1958. La démonstration est difficile à apporter et il n'est pas rare que les plaintes territoriales doivent passer plusieurs instances et s'étendent sur des années. Tant que les droits des populations locales ne sont pas reconnus, le gouvernement malaisien distribue alors les terres traditionnellement habitées par les populations autochtones aux entreprises, lesquelles s'en servent pour établir des plantations de palmiers à huile. Cette pratique est en porte-à-faux d'une part avec les directives internationales de la Déclaration des droits des peuples autochtones, qui prévoient notamment l'implication des populations autochtones, et d'autre part avec les standards de certification facultatifs, comme ceux de la RSPO.²³ Certes l'Indonésie protège mieux les droits des autochtones à l'échelon législatif, mais on constate toujours des difficultés au niveau de l'application des textes. En 2013, le bureau national indonésien des terres a enregistré 3'000 conflits entre des groupes d'huile de palme et des communautés locales²⁴.

Dans une étude de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'huile de palme obtient les plus mauvaises notes en comparaison à 15 autres matières premières transformées en Suisse, aussi bien dans la dimension de l'environnement que dans la dimension sociale, soit le respect des conventions OIT et des droits d'utilisation des terres.²⁵

¹⁸ Web Services du Parlement suisse: Chapitre sur le développement durable en tant que partie intégrante des accords de libre-échange selon la CPE-CN de 2012. <http://ws-old.parlament.ch/affaires/20153130>

¹⁹ Concernant la RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil; table ronde sur l'huile de palme durable), cf. aussi l'aide-mémoire dans ce dossier; pour ce qui est des infractions à RSPO, cf. Colchester, Marcus; Chao, Sophie (2013): Conflict or Consent? The Palm Oil Sector at a Cross Road. <http://www.forestpeoples.org/conflictorconsent>

²⁰ Global 2000/Südwind (2015): Palmöl - Zerstörte Umwelt, geraubtes Land. https://www.global2000.at/sites/global/files/Palmoel_Report.pdf; Amnesty International (2016): The Great Palm Oil Scandal. <https://www.amnesty.org/en/documents/asa21/5184/2016/en/>; Schuster Institute for Investigative Journalism (2013): Palm oil controversies: the abuses - forced labor, child labor & other humanitarian concerns. <http://www.schusterinstituteinvestigations.org/palm-oil-controversies-forced-labor-child-labor>

²¹ PAN AP (2009): Asserting our rights to land, resources and livelihood. Booklet 1: struggle of women agricultural workers. [http://library.ipamglobal.org/jspui/bitstream/ipamlibrary/462/1/Women's_Resistance_and_Struggles_-_Asserting_Our_Rights_to_Land_Resources_and_Livelihood_-_Struggle_of_Agricultural_Workers_Booklet_1\[1\].pdf](http://library.ipamglobal.org/jspui/bitstream/ipamlibrary/462/1/Women's_Resistance_and_Struggles_-_Asserting_Our_Rights_to_Land_Resources_and_Livelihood_-_Struggle_of_Agricultural_Workers_Booklet_1[1].pdf)

²² Friends of the Earth/LifeMosaic/Sawit Watch (2008): Losing Ground. The human rights impacts of oil palm plantation expansion in Indonesia. <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2012/02/losingground.pdf>

²³ Global 2000/Südwind (2015): Palmöl: Zerstörte Umwelt, geraubtes Land. https://www.global2000.at/sites/global/files/Palmoel_Report.pdf

²⁴ Pain pour le prochain (2017): Huile de palme et accaparement des terres. https://sehen-und-handeln.ch/content/uploads/2016/12/Etude-PPP-AdC_Huile-de-palme-et-accaparement-des-terres-faits-et-informations-de-base-FR-24p.pdf

²⁵ Office fédéral de l'environnement (OFEV) (2015): Analyse des matières premières transformées en Suisse. <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/economie-consommation/info-specialistes/matieres-premieres.html>

Les plantations de palmiers à huile nuisent gravement à l'environnement

L'huile de palme est l'huile végétale la plus produite au monde.²⁶ 85 % de la production provient de Malaisie ou d'Indonésie. Dans la seule Malaisie, les plantations de palmiers à huile gagnent chaque jour l'équivalent de la taille de 500 terrains de football. La Suisse y contribue, par ses importations d'huile de palme issues en premier lieu de Malaisie (36 %), à hauteur de plus de 30'000 tonnes par an.²⁷

La forêt tropicale humide

Depuis quelques années, les plantations de palmiers à huile sont classées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement comme étant la cause principale de la destruction des forêts tropicales humides dans le Sud-est asiatique.²⁸ Les premières à être touchées sont les forêts d'Indonésie et de Malaisie. Les superficies cultivées pour la production annuelle de 62 millions de tonnes d'huile de palme (42 millions de tonnes d'Indonésie²⁹ et 20 millions de tonnes de Malaisie³⁰) ont été jusqu'en 2017 à l'origine de la destruction de 198'000 km² de forêts tropicales au total (140'000 km² en Indonésie³¹ et 58'000 km² en Malaisie³²).

Changements climatiques

Les plantations de palmiers à huile affichent l'empreinte CO₂ la plus élevée par surface de tous les produits agricoles d'intérêt mondial.³³ La conversion d'un hectare de forêt en plantations d'huile de palme entraîne la libération de 174 tonnes de dioxyde de carbone. Cela correspond aux émissions produites par 530 personnes faisant le trajet de Genève à New York en avion.³⁴ Une étude de la Commission de l'UE arrive à la conclusion que la destruction des forêts tropicales humides, de même que le dessèchement des tourbières, constituent la cause principale des effets climatiques négatifs des palmiers à huile.³⁵ À la saison sèche, les tourbières asséchées se transforment chaque année en foyers catastrophiques. En Indonésie, les feux de forêts et de tourbières ont produit 995 millions de tonnes de CO₂ en 2015, ce qui correspond aux émissions annuelles de 200 millions de voitures individuelles, et a placé ce pays en position numéro 1 des émetteurs de gaz à effet de serre.³⁶

Biodiversité

L'île de Bornéo en particulier est connue comme étant l'un des hauts-lieux mondiaux de la biodiversité. Une étude menée par Eric Wakker³⁷ a montré que la culture du palmier à huile diminuait plus fortement la biodiversité que celle de toutes les autres plantes utilitaires. Alors que l'on trouve 80 espèces de mammifères dans les forêts tropicales primaires, on n'en trouve plus que 30 dans les forêts secondaires et seulement 11 dans les plantations de palmiers à huile. L'orang-outang, que l'on ne rencontre à l'état sauvage que sur Sumatra et Bornéo, est ici particulièrement menacé.

Perte de la qualité des sols

Les monocultures de grande étendue ont généralement une forte incidence sur les sols, aussi bien au niveau des nutriments et de leur composition que de la vie des sols, réduisant ainsi la qualité de la terre. Les plantations de palmiers à huile reçoivent à ce niveau les plus mauvaises notes, pire que pour celles d'hévéas notamment.³⁸

²⁶ FAS USDA (2015): Oil Seeds, World Markets and Trade. <http://www.fas.usda.gov/data/oilseeds-world-markets-and-trade>

²⁷ EZV (2018): Swiss-Impex, requête en ligne « Huile de palme et ses fractions »:

<https://www.gate.ezv.admin.ch/swissimpex/public/bereiche/waren/query.xhtml>

²⁸ UNEP/FAO/UN Forum on Forests (2009): Vital Forest Graphics. <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/7812/-Vital%20Forest%20Graphics-2009878.pdf?amp%3BisAllowed=&sequence=3>

²⁹ Indonesian Palm Oil Association - GAPKI (2018): Indonesian palm oil statistics data 2018. <https://gapki.id/wp-content/uploads/2018/06/INA-PALM-OIL-STATISTICS-APRIL-2018.jpg>

³⁰ Malaysian Palm Oil Board (MPOB): Production of crude palm oil. (Website).

<http://bepi.mpob.gov.my/index.php/en/statistics/production/177-production-2017/792-production-of-crude-oil-palm-2017.html>

³¹ Statistics Indonesia: Plantation area by province and crops. (Website). <https://www.bps.go.id/dynamictable/2015/09/04/838/luas-tanaman-perkebunan-menurut-propinsi-dan-jenis-tanaman-indonesia-000-ha-2011-2017-.html>

³² Malaysian Palm Oil Board (MPOB): Oil palm planted area 2017. (Website). <http://bepi.mpob.gov.my/index.php/en/statistics/area/188-area-2017.html>

³³ GLOBAL 2000: Warum ist Palmöl schlecht? (Website). <https://www.global2000.at/warum-ist-palmoel-schlecht>

³⁴ EPFL/WSL (2018): Huile de palme: le coût en carbone de la déforestation. Communiqué de presse, 19.6.2018.

https://documents.epfl.ch/groups/e/epflmedia/www/20180619_PalmOil_epfl_wsl/Press%20release%20%28EN%2C%20FR%2C%20DE%2C%20IT%29/EPFL_WSL_huile_palme_deforestation_indonesie_FR_20180619.pdf

³⁵ Rapport de la commission de l'UE (2016): <http://grist.org/news/e-u-biodiesels-could-be-dirtier-than-fossil-fuels-according-to-new-report/>

³⁶ WAHLI/Friends of the Earth (2015): Report Study on Forest and Peat Land Fires in Indonesia and Law and Policy Intervention.

³⁷ Eric Wakker in Jason Clay (2004): World Agriculture & Environment. A Commodity-By-Commodity Guide To Impacts And Practices. Island Press.

³⁸ Guillaume et al. (2016): Soil degradation in oil palm and rubber plantations under land resource scarcity.

<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0167880916303619>; Huay Lee et al. (2014): Environmental Impacts of Large-Scale Oil

Huile de palme – omniprésente malgré son impact sur la santé et l'environnement

L'huile et la graisse de palme se trouvent de plus en plus souvent dans les aliments transformés et semi-transformés des supermarchés. Même ceux qui donnent l'impression d'être sains peuvent en contenir. Il devient dès lors impossible pour les consommateurs de ne pas en absorber des quantités problématiques pour leur santé. Sans oublier que l'huile de palme se cache également dans les produits cosmétiques ou ménagers: un dilemme pour les consommateurs qui ne souhaitent pas soutenir une industrie destructrice dans les pays producteurs. Ils n'ont cependant pratiquement plus le choix.

Omniprésence dans les rayons, même dans des aliments qui se veulent sains

La Fédération romande des consommateurs (FRC) a analysé de nombreux produits dans son observatoire des graisses. Les margarines végétales contiennent toutes de l'huile de palme. La grande majorité des pâtes à gâteau et feuilletées en renferme également. Même quand ils font leur propre tarte «maison», les consommateurs cuisinent donc à l'huile de palme. Au rayon des biscuits complets riches en fibres qui donnent l'impression d'être bons pour la santé, presque tous sont également riches en graisse de palme. Elle se cache très souvent dans les aliments prêts à manger composés de plusieurs ingrédients, c'est pourquoi il est devenu pratiquement impossible de ne pas en consommer, ce dont les consommateurs qui contactent la FRC se plaignent. Point particulièrement sensible: les préparations pour nourrissons dont l'énorme majorité contient de l'huile de palme.

Des contaminants de processus, jusque dans les laits pour bébés

Le Conseil fédéral l'a reconnu: il n'est pas acceptable que les poudres de laits pour bébés contiennent des substances comme les esters glycidyliques et le 3-MCPD. Ces contaminants ont pourtant été décelés dans ces poudres par l'émission «A bon entendre» et le magazine Ktipp. Ils ont justement été mis à l'index par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) qui met en garde à propos de ces contaminants.³⁹ Le premier est jugé si problématique qu'il est impossible de fixer un seuil acceptable. Or, d'après l'Efsa, ces substances se retrouvent surtout dans l'huile de palme raffinée et désodorisée présente dans de nombreux produits dont les laits pour bébés. Aucun cadre législatif ne limite la quantité de ces contaminants issus des graisses.⁴⁰

Une composition défavorable à la santé

Outre ces contaminants, c'est la composition de l'huile et de la graisse de palme qui est critiquée: trop d'acides gras saturés. Les acides gras saturés sont incriminés dans le développement de maladies cardiovasculaires, contrairement aux acides gras insaturés dont par exemple les huiles de colza sont riches. L'huile de colza HOLL, résistante à la chaleur, sert notamment à la friture, tout comme l'huile de palme. Lors des repas hors du domicile, de plus en plus fréquents, les consommateurs ne savent pas laquelle est utilisée et ne peuvent pas choisir.⁴¹

La Commission fédérale de l'alimentation (COFA) recommande dans son rapport de 2012 de remplacer les graisses contenant une part élevée d'acides gras saturés par des graisses contenant plutôt des acides gras insaturés. La COFA évoque aussi un effet défavorable de l'acide palmitique, un composant important de l'huile de palme.⁴²

Un ingrédient dont ne veut pas un grand nombre de consommateurs

Les consommateurs sont conscients des ravages causés par l'huile de palme dans les pays producteurs. Beaucoup souhaitent donc y renoncer également pour des raisons éthiques. Or elle est non seulement présente dans l'alimentation, mais fait aussi partie des ingrédients de nombreux produits cosmétiques ou ménagers. Or, la composition des premiers est bien souvent indéchiffrable pour le consommateur. Pour les seconds, détailler la composition n'est pas obligatoire. Seule la mention de certains composants comme les agents de surface ou les allergènes par exemple est exigée par l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim).⁴³

Impossible donc de renoncer complètement à cette substance et d'agir en consommateur responsable.⁴⁴

Palm Enterprises Exceed that of Smallholdings in Indonesia. <https://sci-hub.tw/10.1111/connl.12039>; Nurulita et al. (2014): The assessment of the impact of oil palm and rubber plantations on the biotic and abiotic properties of tropical peat swamp soil in Indonesia. <https://sci-hub.tw/10.1080/14735903.2014.986321>

³⁹ EFSA (2016) : Risk for human health related to the presence of 3- and 2-monochloropropanediol (MCPD), and their fatty acid esters, and glycidyl fatty acid esters in food. <https://www.efsa.europa.eu/fr/efsajournal/pub/4426>; EFSA (2017): Update of the risk assessment on 3-monochloropropane diol and its fatty acid esters. <https://www.efsa.europa.eu/fr/efsajournal/pub/5083>

⁴⁰ L'ordonnance du DFI sur les teneurs maximales en contaminants (OCont) contient uniquement des valeurs limites pour le 3-MCPD dans la protéine végétale hydrolysée et la sauce soja.

⁴¹ Coop/Société Suisse de Nutrition (2009) : Les tendances alimentaires sous la loupe. Manger rapidement et sainement. http://www.sge-ssn.ch/media/3-2-2009-Les-tendances_alimentaires_sous_la_loupe_-_manger_rapidement_et_sainement.pdf

⁴² COFA (2013) : Les matières grasses dans la nutrition - mise à jour des recommandations de la Commission fédérale de l'alimentation. Complément au rapport d'experts. <https://www.eek.admin.ch/eek/fr/home/pub/fette-in-der-ernaehrung-.html>

⁴³ FRC (2018) : Huile de palme : un flou soigneusement entretenu. Mieux choisir n°107, avril 2018.

⁴⁴ Plus d'infos: frc.ch/palme, frc.ch/graisse

Fiche d'information petits agriculteurs

L'huile de palme, une impasse pour les petits agriculteurs de Malaisie et d'Indonésie

L'huile de palme est souvent considérée comme une solution miracle pour les petits agriculteurs (voir encadré 1). Mais il s'agit d'un mythe. Certaines familles de petits exploitants peuvent gagner un bon revenu grâce au palmier à huile, mais ce sont surtout les entreprises privées et les gouvernements qui profitent du boom de l'huile de palme et du libre-échange de l'huile de palme. Une analyse approfondie du contexte en Malaisie et en Indonésie révèle des risques considérables tels que l'endettement, la vulnérabilité aux prix du marché mondial, le manque de compétitivité et les problèmes de santé des petits agriculteurs. L'huile de palme n'est pas une panacée pour les petits agriculteurs, ce qui conduit souvent à de l'accaparement de terres et empêche le développement d'alternatives durables.

Encadré 1 : Les petits agriculteurs - Une définition ⁴⁵

Dans le secteur de l'huile de palme, il existe essentiellement trois types de production : les plantations privées (*private estates*), les entreprises étatiques (*government & state schemes*)⁴⁶ et les petits exploitants indépendants (*independent smallholders*). Le terme petit agriculteur implique l'utilisation de sa propre main-d'œuvre - par opposition à l'emploi des employés et à l'achat de machines - et l'autonomie en ce qui concerne l'utilisation de sa propre terre. Ces exigences de base dans de la production des petits exploitants limitent automatiquement la taille de l'exploitation. En Malaisie et en Indonésie, une petite exploitation agricole couvre 4 à 6 hectares de palmiers à huile ainsi que d'autres cultures. Contrairement aux entreprises familiales, les plantations de palmiers à huile sont cultivées en monoculture par des entreprises privées et publiques, dirigées par une équipe de direction centrale et gérées par de nombreux employés.

Le boom actuel de l'huile de palme transforme les petits exploitants en perdants pour 10 raisons:

1. Les entreprises et les gouvernements dominent le secteur de l'huile de palme

On estime que 3 millions de petits agriculteurs dans le monde sont actifs dans la production d'huile de palme. Cependant, les 4 millions de tonnes d'huile de palme qu'ils produisent ne représentent que 9% de la production totale.⁴⁷ La Malaisie et l'Indonésie produisent 85% de l'huile de palme mondiale, les petits agriculteurs jouant un rôle marginal. En Malaisie, les entreprises privées possèdent 61% (3,5 millions d'hectares) des plantations de palmiers à huile. Seuls 16 % (0,9 million d'hectares) de la zone de production d'huile de palme appartiennent à de petits agriculteurs indépendants (voir encadré 2). Les 23 % restants (1,34 million d'hectares) appartiennent à des entreprises d'État, et les petits agriculteurs qui en dépendent ne sont responsables que de leur gestion.⁴⁸ En Indonésie, environ 40% de la superficie cultivée en palmiers à huile est considérée comme une petite exploitation agricole. Outre les petites exploitations familiales, cela inclut également les exploitations de 25 à 250 ha.⁴⁹ Le secteur de l'huile de palme est donc dominé par les entreprises et les gouvernements, alors que les petits agriculteurs n'ont généralement que le rôle de fournisseurs et de travailleurs.

2. Les petits exploitants dépendants tombent dans le piège de la dette

Les petits agriculteurs qui dépendent des entreprises d'État doivent emprunter de l'argent pour établir les plantations de palmiers à huile sur leurs terres et pour avoir accès à des moyens de production tels que les engrais et les pesticides. Habituellement, les petits agriculteurs dépendants mettent leurs terres à la disposition des entreprises d'État pour la production d'huile de palme et reçoivent en retour une partie de la

⁴⁵ Rob Cramb & John F. McCarthy (2018): *The Oil Palm Complex. Smallholder, Agribusiness and the State in Indonesia and Malaysia*, NUS Press: Singapore.

⁴⁶ Des entreprises d'État dans le secteur de l'huile de palme ont vu le jour dans le cadre de programmes gouvernementaux (par exemple FELDA, FELCRA, SALCRA, SALCRA) pour les petits agriculteurs sans terre dans les années 1960. Il s'agit notamment de la colonisation et de l'aménagement de plantations de palmiers à huile sur les terres de l'État. A l'origine destinés à soutenir les petits agriculteurs, les programmes se sont toutefois de plus en plus développés, passant d'une agriculture à petite échelle à de grandes plantations d'État avec une gestion centrale et des employés. Aujourd'hui, ce type de production est comparable à celui des entreprises privées d'huile de palme (voir Cramb & McCarthy 2018, p. 53 et suivantes).

⁴⁷ Nagiah & Azmi (2012): « A Review of Smallholder Oil Palm Production: Challenges and opportunities for Enhancing Sustainability – A Malaysian Perspective », in: *Journal of Oil Palm & The Environment*, 3, p. 114.

⁴⁸ Rob Cramb & John F. McCarthy (2018).

⁴⁹ Jelsma et al al. (2017): « Unpacking Indonesia's independent oil palm smallholders: An actor-disaggregated approach to identifying environmental and social performance challenges », in: *Land Use Policy*, 69, p. 283.

plantation. Dans la pratique, cependant, les promesses de participation aux bénéfices sont souvent ignorées ou les petits agriculteurs reçoivent la partie qualitativement la plus mauvaise des plantations. En outre, il faut de nombreuses années avant que les petits agriculteurs puissent rembourser les dettes pour l'établissement des plantations aux entreprises d'État, s'ils y parviennent.⁵⁰

3. La politique agricole ne permet pas d'alternative

Le nombre de petits agriculteurs qui dépendent du palmier à huile augmente régulièrement en Malaisie et en Indonésie depuis les années 1980.⁵¹ Le facteur décisif pour ce développement est la politique agricole agressive des deux gouvernements qui, depuis des décennies, vise l'expansion à grande échelle des plantations de palmiers à huile.⁵² Cela a conduit au développement d'une infrastructure complète (moulins à huile de palme, canaux de distribution, programmes de culture) et au passage de petites fermes à de grandes plantations. Dans le même temps, le soutien de l'État à la culture d'autres cultures (par exemple le caoutchouc, le poivre, le cacao) a pratiquement cessé.⁵³ Souvent, les familles de petits exploitants ne peuvent garantir leurs droits fonciers qu'en entrant dans le secteur de l'huile de palme - un phénomène appelé *strategic agriculture*.⁵⁴ De nombreux petits agriculteurs sont ainsi contraints soit de perdre leurs terres au profit d'entreprises d'huile de palme, soit de cultiver leurs propres palmiers à huile.⁵⁵ Les conséquences de cette politique agricole sont dévastatrices: d'une part, le palmier à huile est aujourd'hui la seule culture de rente pour laquelle il est garanti de trouver un acheteur en Malaisie et en Indonésie. D'autre part, les petits agriculteurs qui n'ont pas accès à l'infrastructure de l'huile de palme sont complètement négligés par le gouvernement en raison de leur emplacement ou de l'absence de moyens de transport.⁵⁶

Encadré 2 : Types de petits agriculteurs⁵⁷

Petits exploitants indépendants :

- Plantation autodéterminée de palmiers à huile au sein d'un système de production diversifié
- Production sans soutien de l'État ou accord avec l'entreprise d'huile de palme.
- Rendements inférieurs à ceux des grandes plantations, mais un rapport coûts-bénéfices avantageux en raison des faibles coûts de production (par ex. semis, engrais, pesticides).

Petits exploitants dépendants :

- Structurellement dépendant des sociétés d'État qui utilisent les terres des petits agriculteurs pour les plantations de palmiers à huile.
- Soutien de l'État (semis, engrais, pesticides) pour la culture du palmier à huile.
- Perte d'autonomie, car les décisions concernant les terres et les pratiques agricoles sont prises par des sociétés contrôlées de façon centralisée.

Petits agriculteurs sans terre et anciens petits agriculteurs :

- Perte de la terre en raison de la vente ou de l'accaparement de terres par une compagnie d'huile de palme.
- Emploi comme travailleurs agricoles (p. ex. journaliers dans les grandes plantations)
- Dépendance à l'égard du travail salarié ou de l'aide de l'État en raison du manque de moyens de subsistance.

4. L'État exproprie les petits agriculteurs au profit des grandes entreprises.

La corruption, très répandue en Malaisie et en Indonésie, conduit à une alliance stratégique entre la politique et l'agriculture. La distribution du territoire autochtone en faveur des compagnies d'huile de palme

⁵⁰ Cramb & McCarthy (2018), p. 56f.

⁵¹ Jelsma et al. (2017).

⁵² Cramb & McCarthy (2018), p. 11ff.

⁵³ Le gouvernement malais a vu l'établissement de grandes plantations comme le seul moyen d'intégrer les petits agriculteurs dans le secteur de l'huile de palme. Cela comprenait une priorité claire du secteur privé par rapport aux petits agriculteurs, avec des réductions ciblées dans les programmes de soutien aux petits agriculteurs. (voir Cramb & McCarthy 2018, p. 248 et suivantes).

⁵⁴ Majid-Cooke (2002): « Vulnerability, Control and Oil Palm in Sarawak, Globalization and a New Era », in: *Development and Change*, 33, 2, 193ff.

⁵⁵ Colchester et al. (2013): *Conflict or Consent? The Oil Palm Sector at a Cross Road*, Forest Peoples Programm, Sawit Watch and TUK Indonesia.

⁵⁶ Cramb & McCarthy (2018), p. 60ff.

⁵⁷ Cramb & McCarthy (2018).

qui en résulte constitue un accaparement de terres à l'intérieur du pays.⁵⁸ Les petits agriculteurs et les communautés autochtones touchés par l'accaparement de terres ont intenté de nombreuses poursuites contre les compagnies d'huile de palme, les entreprises d'État et le gouvernement. Il s'agit notamment d'expropriations foncières, de litiges frontaliers, d'absence de consultation, d'activités illégales des sociétés et d'absence de paiements compensatoires ou de fausses promesses aux communautés villageoises touchées.⁵⁹ Rien qu'en 2013, l'Office national indonésien des terres a enregistré 3'000 conflits entre les entreprises d'huile de palme et les communautés locales.⁶⁰ Les litiges fonciers s'éternisent souvent pendant plusieurs années et se prolongent sous la pression des sociétés concernées.⁶¹

5. Risque élevé pour la santé à cause des pesticides

La production conventionnelle d'huile de palme nécessite l'utilisation de pesticides hautement toxiques tels que le Paraquat, qui est interdit dans 32 pays.⁶² Les petits agriculteurs utilisent souvent ces produits sans connaître leurs dangers et sans avoir l'équipement de protection approprié. Les petits agriculteurs dépendants et les travailleurs des plantations devraient en effet être formés et équipés par les compagnies d'huile de palme pour faire face à ces produits toxiques. Cependant, de nombreuses études soulignent que les grandes plantations violent régulièrement les conventions de l'OIT et les droits de l'homme en matière de santé et de sécurité au travail.⁶³ Les petits agriculteurs indépendants n'ont généralement pas les capitaux nécessaires pour poursuivre leurs études dans cette région et pour acheter l'équipement de travail nécessaire. Une mauvaise utilisation des pesticides entraîne souvent des réactions allergiques, de l'asthme, des éruptions cutanées et des infections.⁶⁴ La production d'huile de palme constitue donc un risque accru pour la santé des petits agriculteurs, quel que soit le type de production dans lequel ils travaillent.

6. Manque de capitaux en tant qu'obstacle à la rentabilité

La condition préalable essentielle pour obtenir des rendements élevés dans le secteur de l'huile de palme est l'accès au capital pour les semences, les engrais et les pesticides de haute qualité. Ces coûts de production élevés sont un obstacle décisif pour que les petits agriculteurs profitent de la production d'huile de palme.⁶⁵ Les petits exploitants indépendants ont en moyenne 35 à 40 % de rendements inférieurs à ceux des grandes plantations d'entreprises privées ou publiques.⁶⁶ L'Indonésie produit en moyenne 2,6 tonnes d'huile de palme par hectare et par an, alors que le rendement des petites agricultrices est limité à 0,5 à 2 tonnes.⁶⁷

7. Vulnérabilité aux fluctuations des prix du marché mondial

Les petits agriculteurs indépendants peuvent bénéficier de l'infrastructure établie (moulins, routes, canaux de distribution), mais avec seulement 4 à 6 ha de palmiers à huile, ils sont très vulnérables aux fluctuations des prix du marché mondial.⁶⁸ Contrairement aux entreprises d'huile de palme, les petits agriculteurs ne sont pas présents dans les étapes les plus rentables de la chaîne de valeur, c'est-à-dire la transformation, le transport et le négoce. De plus, ils ne peuvent pas compenser les mauvaises récoltes sur leurs plantations parce qu'ils ne possèdent pas un grand nombre de plantations comme les entreprises privées ou publiques.⁶⁹

⁵⁸ Alors que l'accaparement de terres est généralement associé à l'invasion délibérée de territoires étrangers par des sociétés transnationales, le secteur de l'huile de palme est un cas particulier en Malaisie et en Indonésie. Ici, la population est trompée par son propre gouvernement pour ses terres, qui lui octroie des pots-de-vin en échange de pots-de-vin à des compagnies d'huile de palme, principalement domestiques. Le territoire autochtone - inscrit dans la constitution malaisienne en tant que *native customary right* - est souvent donné comme terre d'État (cf. Cramb 2013).

⁵⁹ Cramb (2013): « A Malaysian Land Grab? The Political Economy of Large-scale oil Palm Development in Sarawak », in: *The Land Deal Politics Initiative*, p. 14ff

⁶⁰ Brot für alle (2017): *Palmöl und Land Grabbing*, <https://brotfueralle.ch/content/uploads/2017/03/Palmoel-und-Land-Grabbing.pdf>.

⁶¹ Cramb & Sujang (2013): « The mouse deer and the crocodile: oil palm smallholders and livelihood strategies in Sarawak, Malaysia », in: *The Journal of Peasant Studies*, 40, 1, p. 131.

⁶² Cramb & McCarthy (2018), p. 402.

⁶³ Colchester et al. (2013); Liberty Asia (2018): *Malaysia's Palm Oil Industry*, http://freedom.collaborative.prod.s3.amazonaws.com/Malaysia_Analysis_120218_FINAL.pdf; Rainforest Action Network (2017): *The Human Cost of Conflict Palm Oil Revisited*, https://laborrights.org/sites/default/files/publications/Human_Cost_Revisited_0.pdf; Amnesty International (2016): *The Great Palm Oil Scandal*, <https://www.amnesty.org/download/Documents/ASA2151842016ENGLISH.PDF>.

⁶⁴ Cramb & McCarthy (2018), p. 402.

⁶⁵ Ismail et al. (2003): « The Production Cost of Oil Palm Fresh Fruit Bunches: the Case of Independent Smallholders in Johor », in: *Oil Palm Industry Economic Journal*, 3, 1, p. 4f.

⁶⁶ Kushairi et al. (2018): « Oil Palm Economic Performance in Malaysia and R&D Progress in 2017 », in: *Journal of Oil Palm Research*, 30, 2, p. 171.

⁶⁷ World Bank (2011): *The World Bank Group Framework and IFC Strategy for Engagement in the Palm Oil Sector*, https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/159dce004ea3bd0fb359f71dc0e8434d/WBG+Framework+and+IFC+Strategy_FINAL_FOR+WEB.pdf?MOD=AJPERES, p. 22.

⁶⁸ Cramb & McCarthy (2018), p. 250.

⁶⁹ Cramb & McCarthy (2018), p. 33f.

8. Les petits agriculteurs ne peuvent pas suivre le rythme de la numérisation des entreprises

L'industrie de l'huile de palme compte sur la numérisation et la mécanisation pour répondre à la demande mondiale croissante d'huile de palme. Les rendements sont augmentés par l'utilisation de drones, de robots et de la technologie numérique. L'objectif est d'économiser de la main d'œuvre sur les plantations.⁷⁰ Les petites entreprises à forte intensité de main-d'œuvre n'ont pas cette option en raison de leur situation économique.⁷¹ En conséquence, la compétitivité déjà limitée des petits agriculteurs dans le secteur de l'huile de palme sera encore affaiblie.

9. La sécurité alimentaire menacée par l'expansion de l'huile de palme

L'expansion de la production d'huile de palme en Malaisie et en Indonésie conduit à une économie agricole unilatérale. Les cultures de subsistance traditionnelles comme le riz sont abandonnées au profit d'une huile végétale apparemment lucrative.⁷² Pour les petits agriculteurs, ce développement mis en avant par le gouvernement signifie souvent la baisse de la sécurité alimentaire, car les agricultures doivent commencer à acheter des denrées alimentaires de base.⁷³ Le secteur de l'huile de palme représente près d'un quart de la superficie agricole totale de l'Indonésie. Moins de 10 % des personnes employées dans l'agriculture sont employées sur cette superficie.⁷⁴ L'agriculture à petite échelle pourrait fournir un moyen de subsistance à un plus grand nombre de personnes sur la même surface. Le fait que la conversion du palmier à huile vers d'autres cultures - par exemple en raison de la chute des prix sur le marché mondial - est extrêmement difficile en raison de la dégradation des sols exacerbe encore ce problème.⁷⁵

10. Les monocultures d'huile de palme menacent la culture et l'identité des petits agriculteurs

Depuis des siècles, les petits agriculteurs ont acquis des connaissances sur l'utilisation des forêts et les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.⁷⁶ Pour les petits exploitants agricoles autochtones en particulier, la terre est au cœur de leur propre culture et de leur identité. Ce savoir traditionnel est transmis oralement de génération en génération.⁷⁷ La conversion croissante des terres agricoles en plantations de palmiers à huile détruit irrémédiablement ces connaissances. Cela représente non seulement une menace pour les petits agriculteurs, dont la plupart sont autochtones, mais aussi une perte de diversité culturelle pour toute la société.

Conclusion: les petits agriculteurs sont les grands perdants dans l'industrie de l'huile de palme !

Les petits exploitants indépendants ayant des systèmes de production diversifiés peuvent bénéficier du secteur de l'huile de palme sous certaines conditions (routes à proximité, canaux de distribution et moulins, prix du marché mondial élevé pour les fruits à huile de palme). Mais ce groupe est l'exception. En Malaisie, 84% de l'huile de palme est cultivée dans de grandes plantations par des sociétés privées ou des entreprises d'État. La grande majorité des petits agriculteurs se trouvent dans ces types de production et ils jouent un rôle marginal : soit ils perdent leurs terres au profit des compagnies d'huile de palme et donc aussi leurs moyens de subsistance, soit ils travaillent dans les plantations dans des conditions de travail souvent misérables. La politique agricole unilatéralement basée sur l'huile de palme en Malaisie et en Indonésie menace également la sécurité alimentaire et donc le droit à l'alimentation. En raison de l'augmentation de la demande mondiale d'huile de palme, les terres agricoles utilisées auparavant pour l'alimentation de base doivent de plus en plus céder la place à la culture du palmier à huile. La plupart des petits agriculteurs sont donc les grands perdants du boom de l'huile de palme en Malaisie et en Indonésie.

Bruno Manser Fonds & Pain pour le prochain, août 2018

⁷⁰ Nambiappan et al. (2018): Malaysia: «1 00 Years of Resilient Palm Oil Economic Performance, in: *Journal of Oil Palm Research* », 30, 1, p. 22f.

⁷¹ Majid Cooke (2002).

⁷² Colchester et al. (2013).

⁷³ Cramb & McCarthy (2018), p. 258ff.

⁷⁴ Statista (2018): *Indonesien: Verteilung der Erwerbstätigen auf die Wirtschaftssektoren von 2007 bis 2017*,

<https://de.statista.com/statistik/daten/studie/253122/umfrage/erwerbstaetige-nach-wirtschaftssektoren-in-indonesien/>

⁷⁵ Reuter (2016): « Biopatente im Kontext von Biodiversität, Versorgungssystemen und den Bedingungen guten menschlichen Lebens », in: B. Brandl und S. Schleissing (Hrsg.): *Biopatente. Saatgut als Ware und als öffentliches Gut*, Nomos, p. 133-158.

⁷⁶ Jan Douwe van der Ploeg (2008): *The New Peasantries: struggles for autonomy and sustainability in an era of Empire and Globalization*, London: Sterling.

⁷⁷ International Labour Organization: *C169 Indigenous and Tribal Peoples Convention, Art. 13*,

http://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C169#A13

Fiche d'information RSPO

Faiblesses intrinsèques et carences institutionnelles de la Table ronde sur l'huile de palme durable / Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO)

Du point de vue de la coalition suisse sur l'huile de palme, le label RSPO ne peut garantir la durabilité dans le secteur de l'huile de palme. En dépit de 15 ans d'existence, la RSPO n'a réussi à ce jour à protéger efficacement ni la biodiversité, ni les droits humains dans les régions de culture. On a notamment relevé, preuves à l'appui, que les communautés locales sont expulsées de leur zones forestières par les entreprises RSPO et que tant des forêts secondaires que des tourbières sont détruites pour la création de nouvelles plantations de palmiers à huile. La RSPO ne dispose par ailleurs ni de contrôles efficaces, ni de mécanismes de sanctions efficaces pour imposer ses critères de durabilité. Le label est donc devenu un instrument servant à la bonne conscience des consommateurs de même qu'à protéger la réputation des entreprises, en particulier en Europe et aux USA. La durabilité promise du label n'est donc rien d'autre que de la poudre aux yeux et les entreprises qui arborent le label se rendent coupables de greenwashing.

Compte tenu de ses faiblesses intrinsèques et de ces carences institutionnelles, le label n'a aucune crédibilité et ne permet pas de prévenir les répercussions destructrices et clairement non durables de la culture de palmiers à huile .

Faiblesses intrinsèques de la RSPO:

- **La RSPO admet le défrichage des forêts pluviales**

La RSPO n'interdit que la destruction des forêts particulièrement dignes de protection (High Conservation Value Forests - HCVF) de même que la culture de palmiers à huile dans des régions où la forêt primaire a été détruite après 2005.⁷⁸ Elle admet donc le défrichage de forêts secondaires d'importance écologique. Par ailleurs, les entreprises du secteur de l'huile de palme comme les organes de contrôle n'ont souvent pas beaucoup de peine à déclasser une zone HCVF en terres dégradées.⁷⁹

- **La RSPO autorise la destruction des tourbières**

La RSPO recommande certes à ses membres de réduire la mise en place nuisible de plantations dans les sols tourbeux, mais elle ne l'interdit pas.⁸⁰ La préservation des tourbières s'avère toutefois décisive dans la lutte contre les changements climatiques. Ce sont en effet des puits de carbone importants. Par effet corollaire, leur destruction libère d'importantes quantités de dioxyde de carbone.⁸¹

- **Les plantations de palmiers à huile nuisent à la biodiversité**

Une étude publiée en 2016 a montré que non seulement la biodiversité reculait dramatiquement dans les plantations RSPO, mais que les surfaces contiguës, compte tenu de l'isolement géographique, affichaient une biodiversité considérablement amoindrie.⁸²

- **L'emploi de pesticides dans les plantations RSPO: un problème pour la sécurité et la santé**

La RSPO recommande de réduire l'emploi des pesticides hautement toxiques, tout en ne les interdisant pas.⁸³ Ainsi le Paraquat, un des herbicides les plus dangereux, qui non seulement est régulièrement à l'origine de plaintes sanitaires graves mais a aussi été interdit en Suisse et

⁷⁸ RSPO (2013): Principles and Criteria for the Production of Sustainable Palm Oil, Kuala Lumpur.

⁷⁹ Ruyschaert Denis and Denis Salles (2014): Towards global voluntary standards: Questioning the effectiveness in attaining conservation goals: The case of the Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO). Ecological Economics 107, 438-446.; z.B. des RSPO Mitglieds PT Sisirau, das ein Orang-Utan Habitat im Leuser National Park in eine Palmölplantage umgewandelt hat, da es sich dabei angeblich um Sekundärregenwald ohne besonderen Biodiversitätswert handelte. Cf. Butler Rhett A, Complaint filed with palm oil body over orangutan rescue case, Mongabay, 29. November 2012.

⁸⁰ RSPO (2013).

⁸¹ GLOBAL 2000, Warum ist Palmöl schlecht? (Site internet). <https://www.global2000.at/warum-ist-palmoel-schlecht>, dernier accès 10.1.2018.

⁸² PanEco: Rückgang der Artenvielfalt. Medienmitteilung vom 9.2.2017; cf. Yayasan Ekosistem Lestari and PanEco (2016): Results from Seven Years (2008-2014), February 2016.

⁸³ Ruyschaert (2016), p. 55.

dans l'UE, se rencontre dans les plantations RSPO comme dans les plantations non certifiées.⁸⁴ Les femmes qui appliquent ces substances, de même que les habitants des villages environnants, qui pêchent dans les rivières et s'y baignent, en subissent les conséquences sanitaires⁸⁵. Par ailleurs, les ouvriers et les ouvrières des plantations ne portent souvent pas l'équipement de protection adéquat et n'ont pas non plus été formés en conséquence.⁸⁶

- **Non-respect du Free Prior and Informed Consent (FPIC)**

En dépit du fait que les directives RSPO prescrivent l'implication des communautés concernées, la saisie des terres sans le consentement préalable des groupements concernés demeure monnaie courante.⁸⁷ Les communautés concernées par les plantations de palmiers à huile ne sont souvent pas informées, ou tout du moins insuffisamment, pour ce qui a trait à leur droit de participation. Une fois que des entreprises de plantations de palmiers à huile se sont enracinées dans une région, il ne reste aux populations locales que la voie laborieuse et inefficace de la plainte⁸⁸ ou des procédures en droits territoriaux. Au cours de la procédure, qui souvent prend des années, les entreprises mettent en place leurs cultures, les exploitent et continuent d'enfreindre les directives.

- **Absence d'intégration des populations locales**

Aux échelons institutionnels et pratiques, les communautés locales sont trop peu prises en compte par la RSPO. Ainsi, les autochtones ne sont pas membres de la RSPO, bien qu'il s'agisse d'un groupe d'intérêts essentiel, concerné au premier titre par les plantations RSPO.⁸⁹

- **Salaire à la tâche et système de sanctions**

Les ouvriers et ouvrières des plantations sont payés à la performance et non au temps de travail. Les ouvriers travaillant à la récolte sont payés au poids récolté et les ouvrières chargées de la pulvérisation au nombre de conteneurs. Lorsque les objectifs, généralement fixés de manière aléatoire par les entreprises, ne sont pas atteints, des sanctions sont prises (usuellement des réductions de salaire), indépendamment du fait que le temps de travail ait effectivement été réalisé.⁹⁰

- **Travail des enfants et heures supplémentaires interminables**

Dans le but d'atteindre les objectifs de performance fixés par les entreprises de plantations, les ouvriers et les ouvrières sont souvent contraints de réaliser des heures supplémentaires ou de faire appel aux membres de la famille (fréquemment aussi des enfants). Les heures supplémentaires sont rarement indemnisées, même s'il est courant de travailler jusqu'à 10-12 heures par jour.⁹¹ Le travail est physiquement astreignant⁹², en particulier pour les enfants, et le risque de blessures omniprésent dans un environnement par ailleurs contaminé par les produits chimiques⁹³.

- **Travail forcé**

Les ouvriers et ouvrières à façon sont particulièrement vulnérables, car il est aisé, pour les employeurs, d'exercer une pression sur eux: leur poste de travail est menacé dès lors que les objectifs de performances fixés par les entreprises ne sont pas atteints.⁹⁴ Par ailleurs, les

⁸⁴ Amnesty International (2016): The Great Palm Oil Scandal: Labor Abuses Behind Big Brand Names – Executive Summary, London, p. 8.

⁸⁵ Telles que maux de tête, vertiges, altérations cutanées, cécité ou troubles respiratoires. Le travail avec les pesticides (et les engrais) est principalement l'apanage des femmes, alors que la récolte des fruits du palmiste incombe pour l'essentiel aux hommes.

⁸⁶ PAN AP (2009): Asserting our rights to land, resources and livelihood. Booklet 1: struggle of women agricultural workers, pp. 11,14, 24. dev.panap.net/sites/default/files/womens-resistance-booklet1.pdf, dernier accès, 10.1.2018.

⁸⁷ Colchester Marcus (2016): Do commodity certification systems uphold indigenous peoples' rights? Lessons from the Roundtable on Sustainable Palm Oil and Forest Stewardship Council, pp: 150-165, in: IUCN Commission on Environmental, Economic and Social Policy, Policy Matters, 21/2016.

⁸⁸ Ruyschaert Denis und Denis Salles (2016): The role and effectiveness of conservation NGOs in the global voluntary standards: the case of the Roundtable on Sustainable Palm Oil, Conservation & Society 14(2), 73-85.

⁸⁹ Colchester (2016), p. 150.

⁹⁰ Amnesty International (2016), P. 4f. Les ouvrières interrogées par le Bruno Manser Fonds faisaient état au manque de transparence du système salarial, car elles ne savaient jamais, compte tenu du système de salaire à la tâche, combien elles obtenaient de salaire à la fin du mois et pourquoi.

⁹¹ Ibid., p. 7.

⁹² Les enfants doivent fréquemment porter de lourdes charges ou déplacer des brouettes lourdement chargées.

⁹³ Ibid., p. 5.

⁹⁴ Ibid., p. 6f.

ouvrières et les ouvriers étrangers travaillant dans les plantations malaisiennes doivent remettre leur passeport. Ils se retrouvent ainsi dans un rapport de dépendance involontaire, ce qui complique, le cas échéant, un départ des plantations.⁹⁵

- **Directives laxistes**

Les directives RSPO sont pour l'essentiel formulées de manière ouverte, offrant à ses membres une large marge d'interprétation.⁹⁶ Elles n'empêchent par exemple ni la destruction des tourbières pour la mise en place de plantations de palmiers à huile, ni l'emploi de pesticides hautement toxiques.

Carences institutionnelles de la RSPO:

- **Manque de caractère obligatoire pour les membres RSPO**

L'affiliation à la RSPO n'exige pas que les membres doivent gérer l'ensemble de leurs plantations selon les standards RSPO. Ainsi, pas même 15 % de la superficie totale des plantations de Malaisie sont certifiées, alors que tous les grands producteurs d'huile de palme de ce pays sont membres de la RSPO.⁹⁷ Les transformateurs et les grands distributeurs, qui comptent pour environ 85 % des membres disposant du droit de vote⁹⁸, ne sont pas contraints de mettre en œuvre exclusivement de l'huile de palme certifiée. Il s'ensuit une offre excédentaire d'huile de palme certifiée sur le marché.⁹⁹

- **Monitoring absent**

Il manque à la RSPO un système de contrôle efficace, afin de vérifier le respect des directives.¹⁰⁰ L'Environmental Investigation Agency (EIA) relève que les réviseurs ne remarquent pas les infractions, voire les dissimulent d'entente avec les entreprises responsables dans le secteur de l'huile de palme.¹⁰¹ Les experts étant payés par les entreprises correspondantes, ils ne sont pas non plus indépendants.¹⁰² La surveillance des réviseurs ne fonctionne pas non plus.¹⁰³ Les infractions aux directives de la RSPO sont donc le plus souvent constatées par les ONG. Les ressources nécessaires à une vérification systématique manquant toutefois à ces organisations, nombre d'infractions ne sont probablement jamais constatées.¹⁰⁴

- **Absence de mécanisme de plainte au sein de la RSPO**

La procédure de plainte de la RSPO, entrée en vigueur en 2010, est inefficace, manque de transparence et ne donne pas lieu à des décisions cohérentes.¹⁰⁵ Les procédures durent en moyenne deux ou plusieurs années¹⁰⁶ et mènent rarement à une solution satisfaisante.¹⁰⁷ Par ailleurs, les entreprises dont des infractions aux directives ont été constatées ne doivent pas vraiment s'attendre à des sanctions¹⁰⁸: un comportement fautif systématique n'entraîne en effet une exclusion que dans des cas exceptionnels. Et si d'aventure une exclusion devait quand même être prononcée, comme dans le cas de l'entreprise malaisienne IOI qui, après

⁹⁵ Les ouvriers et ouvrières des plantations interrogés par le Bruno Manser Fonds ont indiqué qu'ils devaient remettre leurs passeports à l'entreprise.

⁹⁶ Cf. Environmental Investigation Agency (2018): Who watches the Watchmen? Auditors and the Breakdown of Oversight in the RSPO, London; Colchester (2016), p. 156.

⁹⁷ Site internet RSPO, Certified growers, dernière mise à jour le 11.1.2018, sur: <https://rspo.org/certification/certified-growers>; de même que le site internet MPOB: <http://bepi.mpob.gov.my/index.php/en/statistics/area.html> et <https://www.indonesia-investments.com/business/commodities/palm-oil/item166>, dernier accès: 20.1.2018.

⁹⁸ Site internet RSPO, Impacts, dernière mise à jour 11.1.2018: <https://www.rspo.org/about/impacts>, dernier accès: 30.1.2018.

⁹⁹ Eisenring Christoph: Palmöl produzieren, ohne den Regenwald zu gefährden, Neue Zürcher Zeitung, 9.5.2017.

<https://www.nzz.ch/wirtschaft/wie-weit-geht-die-verantwortung-von-firmen-des-palmoels-kern-ld.1291587>, dernier accès: 30.1.2018.

¹⁰⁰ Ruyschaert (2016), p. 54.

¹⁰¹ Environmental Investigation Agency and grassroots (2015), p. 3.

¹⁰² Ruyschaert Denis and Denis Salles (2014), p. 442.

¹⁰³ Ibid.

¹⁰⁴ Ruyschaert (2016), p. 55.

¹⁰⁵ Colchester (2016), p. 160.

¹⁰⁶ Ruyschaert (2016), p. 52.

¹⁰⁷ Rainer Helen, White Alison and Annette Lanjow (2015): Industrial Agriculture and Ape Conservation. Cambridge, p. 157.

¹⁰⁸ Environmental Investigation Agency and grassroots (2015), or Colchester (2016), p. 156.

plus de 5 années de procédure, a enfin été exclue¹⁰⁹ de la RSPO en mars 2016 en raison d'infractions graves aux directives, celle-ci n'est pas appliquée de manière cohérente: à peine 5 mois plus tard, la RSPO a réadmis l'entreprise à sa table.¹¹⁰ Compte tenu des carences observées dans le mécanisme de plainte, deux communes autochtones indonésiennes ont récemment déposé une plainte contre la RSPO auprès du point de contact OCDE en Suisse. Elles reprochent à la RSPO, en dépit des raisons le justifiant, de ne pas avoir agi à l'encontre du groupe d'huile de palme Sime Darby.¹¹¹

- **RSPO pour les petits paysans?**

Malgré le fait que des efforts aient été entrepris ces dernières années pour simplifier l'accès au label RSPO aux petits paysans¹¹², celui-ci demeure aujourd'hui pour l'essentiel l'apanage des grands groupes.¹¹³

- **Critique interdite**

Le code de comportement de la RSPO prescrit à ses membres de faire de la publicité pour l'huile de palme RSPO de manière non critique et de s'abstenir de toute mention d'une alternative plus écologique ou plus respectueuse des droits humains.¹¹⁴ Le code nuit au label, car une interdiction de critique entrave un développement positif des carences du label de durabilité et la publicité en faveur d'un standard de durabilité insuffisant ne peut être profitable à la durabilité. Une demande accrue d'huile de palme ne sert par ailleurs pas la culture durable. Dès la communication du nouveau code, certains membres de la RSPO comme PanEco ont donc décidé de quitter de la table ronde.¹¹⁵

Conclusion: la RSPO n'est pas une solution

Le label RSPO est à mille lieux de garantir une huile de palme produite de manière durable. Ses objectifs et ses critères sont en effet trop peu ambitieux, les systèmes de contrôle insuffisants et le mécanisme de sanction sans effets.

Johanna Michel, Bruno Manser Fonds, 23.02.2018

¹⁰⁹ Et est entrée en force le 4 avril 2016: <https://rspo.org/news-and-events/announcements/notice-to-rspo-members-on-the-suspension-of-ioi-groups-certification>, dernier accès: 10.1.2018.

¹¹⁰ Cuff Madeleine, Palm oil giant IOI Group regains RSPO sustainability certification, The Guardian, 8 août 2016, <https://www.theguardian.com/environment/2016/aug/08/palm-oil-giant-ioi-group-regains-rspo-sustainability-certification>, dernier accès: 10.1.2018.

¹¹¹ TuK Indonesia (2018): Kerunang and Entapang Complaint against RSPO at OECD in Swiss. <http://www.tuk.or.id/kerunang-entapang-complaint-rspo-oecd-swiss/?lang=en>, dernier accès le 2.2.2018.

¹¹² Colchester (2016), p. 157.

¹¹³ 99% des zones certifiées RSPO (2,6 millions d'hectares) se situent en mains de 73 grands producteurs: cf. RSPO (2015): Annual Communication of Progress: Digest & Narrative. Kuala Lumpur, Malaysia. https://www.rspo.org/file/acop2014b/RSPO_Annual_Communications_Progress_ACOP_Digest_and_Narrative_2014b.pdf, dernier accès: 30.1.2018.

¹¹⁴ « Members must not make claims which imply that the removal of palm oil from a product is a preferable social or environmental sustainability outcome to the use of RSPO certified sustainable palm oil. Moreover, members shall seek to promote, and not to denigrate the aims and goals of RSPO, namely the production and use of RSPO certified sustainable palm oil. » In: RSPO (2015): Code of Conduct for Members of The Roundtable on Sustainable Palm Oil 2015. Kuala Lumpur, Malaysia, p. 2.

¹¹⁵ PanEco, Paneco résilie son affiliation à la Table ronde pour l'huile de palme durable, le 7 juin 2016, sur: <https://paneco.ch/paneco-resigns-from-rspo-over-sheer-level-of-inaction/>, dernier accès: 10.1.2018.

Interventions de parlementaires sur la question

Intervention	Forme	Nom	Titre
18.3694	Motion	Claudia Friedl	Mettre fin à l'augmentation de la consommation néfaste d'huile de palme
18.303	Initiative cantonale	Genève	Exclusion de l'huile de palme et de ses dérivés des discussions de libre-échange entre la Suisse et la Malaisie et l'Indonésie
17.5331	Heure des questions	David Zuberbühler	Quel avenir pour l'accord de libre-échange avec la Malaisie après le scrutin du 24 septembre 2017?
17.5033	Heure des questions	Jean-Pierre Grin	Accord de libre-échange avec la Malaisie
17.3568	Interpellation	Laurence Fehlmann Rielle	Huile de palme et autres huiles végétales. Nécessité d'un état des lieux
17.317	Initiative cantonale	Thurgovie	Exclure l'huile de palme de l'accord de libre-échange avec la Malaisie
16.5514	Heure des questions	Adèle Thorens	Exploitation d'enfants dans l'industrie de l'huile de palme et accord de libre-échange avec l'Indonésie
16.3558	Motion	Claudia Friedl	Mettre fin à l'augmentation de la consommation néfaste d'huile de palme
16.3332	Motion	Jean-Pierre Grin	Négociations avec la Malaisie, sans l'huile de palme!
15.5365	Heure des questions	Urs Schläfli	Accord de libre-échange avec la Malaisie. Influence de la corruption et répercussions sur la production de colza en Suisse
15.4125	Interpellation	Markus Hausammann	Huile de palme et santé. Répercussions d'un accord sur la consommation d'acides gras d'origine végétale
15.3716	Interpellation	Maya Graf	Huile de palme. Accords de libre-échange avec la Malaisie et l'Indonésie
15.3130	Interpellation	Rosmarie Quadranti	Chapitre sur le développement durable en tant que partie intégrante des accords de libre-échange selon la CPE-CN de 2012
14.3867	Interpellation	Claudia Friedl	Projets d'huile de palme. Exiger le respect de normes sociales et environnementales

Contacts

Alliance Sud

Isolda Agazzi
isolda.agazzi@alliancesud.ch
079 434 45 60

Associazione consumatrici e consumatori della Svizzera italiana

Laura Regazzoni Meli
l.regazzoni@acsi.ch
091 966 98 06

Biovision

Sabine Lerch
s.lerch@biovision.ch
044 512 58 28

Bruno Manser Fonds

Johanna Michel
johanna.michel@bmf.ch
079 868 45 15

Fédération romande des consommateurs

Laurianne Altwegg
l.altwegg@frc.ch
021 331 00 95

Fédération suisse des producteurs de céréales

Lisa Studer
l.studer@fspc.ch
031 381 72 03

Pain pour le prochain

Miges Baumann
baumann@bfa-ppp.ch
031 380 65 72

PanEco

Irena Wettstein
irena.wettstein@paneco.ch
052 354 32 34

Pro Natura

Bertrand Sansonnens
bertrand.sansonnens@pronatura.ch
076 396 02 22

Public Eye

Thomas Braunschweig
thomas.braunschweig@publiceye.ch
044 277 79 11

Union Suisse des Paysans

Beat Rösli
beat.roosli@sbv-usp.ch
079 768 05 45

Uniterre

Ulrike Minkner
u.minkner@uniterre.ch
032 941 29 34